

Arrêté préfectoral fixant la liste des médecins agréés relatif aux conseils médicaux

Le préfet de l'Ariège

Vu le code général de la fonction publique portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°86-33 du 9 février 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Hervé BRABANT en qualité de préfet du département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2025, portant la liste des médecins agréés du département de l'Ariège jusqu'au 30 novembre 2028 ;

Considérant la demande d'inscription du Docteur Nicolazic Pascal en date du 09 mars 2026 ;

Considérant les avis favorables du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Ariège en date du 10 mars 2026, de l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux en date du 25 mars 2026 ;

Sur proposition du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

ARRÊTE

Article 1: La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Ariège mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 17 décembre 2025 est modifiée comme suit :

Est ajouté sur la liste des médecins généralistes :

Docteur Nicolazic Pascal, Espace Médical Spécialisé, 36 bis avenue du 9^{ème} RCP, 09100 Pamiers.

Article 2 : La date d'effet du présent arrêté est fixée au 31 mars 2026 pour une durée de 3 ans.


Article 3 : Cet arrêté annule et remplace celui en date du 17 décembre 2025.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ariège, d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et le directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 14 AVR. 2026

Le Préfet,



Hervé BRABANT

Liste des médecins généralistes et spécialistes agréés relatif aux conseils médicaux

SPECIALITE MEDECINE GENERALE		
Docteur DURAND Didier	35 Rue Gabriel Fauré, 09000 FOIX	05 61 64 90 13
Docteur DRAMARD Jean Michel	Centre de gestion de la fonction de l'Ariège, 10 Rue Germain Authie 09000 FOIX	05 34 09 32 40
Docteur HARTIG Pierre	Centre de gestion de la fonction de l'Ariège, 10 Rue Germain Authie 09000 FOIX	05 34 09 32 40
Docteur TARRICQ Jean Michel	Centre de gestion de la fonction de l'Ariège, 10 Rue Germain Authie 09000 FOIX	05 34 09 32 40
Docteur ARAGON Christophe	49 Avenue Léo Blum, 09300 LAVELANET	05 61 01 01 72
Docteur NOLLEZ Etienne	Lieu-dit Broué, 09190 GAJAN	05 81 29 23 79
Docteur NICOLAZIC Pascal	Espace Médical Spécialisé, 36 bis avenue du 9ème RCP, 09100 PAMIERIS	05 34 01 07 01
SPECIALITE PSYCHIATRIE		
Docteur CASTRO Georges	9 Avenue de Lérida, 09000 FOIX	05 61 65 18 20
Docteur FERRAGE Claudine	97 Boulevard Frederic Arnaud, 09200 SAINT GIRONS	05 61 66 20 17
Docteur JALBY Joëlle	Centre Hospitalier Ariège Couserans, BP 60111, 09201 ST GIRONS	05 61 96 20 20
SPECIALITE GASTRO-ENTEROLOGIE		
Docteur MEDILI Ferial	Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, Chemin de Barrau, 09000 Saint-Jean-de-Verges	05 61 03 30 30
SPECIALITE PEDIATRIE		
Docteur MEIER Nathalie	MSP Mercus Garrabet, 16 ter, chemin de yon, 09400 Mercus	05 61 64 93 06
SPECIALITE GERIATRIE		
Docteur TAPESAR Ishwarlall	Centre Hospitalier Saint Louis, Place du Breilh, 09110 AX LES THERMES	05 61 02 24 00

Fait à Foix, le 14 AVR. 2026

Le Préfet de l'Ariège

Hervé BRABANT

